

De Tours à Montpellier, De Lille à Marseille, Le besoin de comprendre la crise financière et d'agir



150 personnes à Tours avec Paul Boccara



Sommaire

- ✓ Fonds régionaux : une expérience en Auvergne page 2/3
- ✓ Pour comprendre la crise financière : débattons! page 4/5/6/7
- ✓ Crise financière, une vidéo de Denis Durand page 7



Fonds Régionaux : une expérience en Auvergne

Le Conseil Régional d'Auvergne a voté deux types d'aides aux entreprises : une aide « classique » de subvention, le fonds régional pour l'encrage des entreprises (FRAE) et le Fonds Régional pour l'Emploi (FRE) pour les PME.

Jacques Mizoule, élu communiste au Conseil Régional d'Auvergne explique pourquoi le groupe communiste n'a pas voté le premier dispositif alors que le bilan du FRE montre que son effet de levier est plus efficace.

Jacques MIZOULE commente le dernier dispositif à l'économie mis en place au Conseil régional : le FRAE

Le conseil régional a décidé lors de la session budgétaire de décembre 2007 de mettre en place un nouveau programme d'aide directe aux entreprises, le fonds régional pour l'ancrage des entreprises (F.R.A.E.). Ce nouveau dispositif consiste en une subvention accordée à des entreprises répondant à une série de critères pour des projets d'implantation de nouveau site ou des projets de développement. Les critères d'attribution ont été élaborés pour tenter d'éviter les effets de « guichet » ou les effets « d'aubaine ». **Malgré cela le groupe communiste n'a pas voté la mise en place de ce nouveau dispositif et ceci pour plusieurs raisons.**

Effet d'aubaine

· Tout d'abord, malgré toutes les précautions prises, il sera très difficile d'éviter que « l'aubaine » ne soit pas saisie par certains, notamment les grands groupes qui savent parfaitement enrober leurs projets pour les rendre éligibles à toutes les aides possibles. D'autant plus que le lobbying auprès des élus exercé par ceux là finira toujours par trouver des oreilles complaisantes.

· Ensuite la gestion de ce dispositif va être extrêmement complexe compte tenu des critères retenus. Complexe et avec une part de subjectivité importante. Or, comme ce sera la 1ère commission du conseil régional qui tranchera « in fine », cette part de subjectivité porte en elle des risques de dérives quasiment inévitables.

Se tourner vers les banques

· Enfin et surtout, la réintroduction dans les aides régionales d'aides directes aux entreprises, dont la plupart avaient été abandonnées lors de l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique (S.R.D.E.) constitue un retour en arrière sur une conception nouvelle du rôle économique que doit avoir le conseil régional. On a cédé, avec cette décision, au dogme qui consiste à croire

que l'argent public peut être le moteur du développement économique. Alors que tout atteste que la source essentielle de financement de l'économie ce sont les banques qui la détiennent.

Fond régional pour l'emploi : un levier

C'est dans cet esprit qu'avait été mis en place le Fonds Régional pour l'Emploi (F.R.E.) dont le rôle est de faciliter l'accès des PME au crédit bancaire en garantissant les emprunts que celles-ci contractent. C'est là que l'effet de levier de l'argent public est de loin le plus efficace. C'est ce que confirme le bilan du FRE sur les deux premières années. Pour illustrer ce propos rappelons que l'encourt de la dette des entreprises d'Auvergne auprès des banques est de l'ordre de 2 milliards d'euros. Que représentent face à cela les 2,5 millions d'euros de crédits de paiement qui ont été affectés pour 2008 à ce nouveau FRAE ? Simplement une « aubaine », mais probablement pas l'effet de levier souhaitable.

A remarquer que la droite du conseil régional, qui n'avait cessé de « hurler » contre la suppression des aides directes aux entreprises, n'a pas voté ce nouveau dispositif qui pourtant répond à ses demandes, tout en se félicitant par ailleurs que les aides directes soient remises en vigueur. Comprenez qui pourra ! A remarquer aussi que cette nouvelle aide directe est mise en place au moment même où **la Cour des Comptes publie un rapport accablant sur les aides directes accordées aux entreprises dont l'efficacité est sérieusement mise en doute** par ce rapport où on peut lire entre autres : « Il est évident qu'un tel dispositif (*) ne correspond plus aux exigences et préoccupations actuelles, dans un contexte économique nouveau. Au lieu de privilégier des aides directes aux entreprises, il faut travailler à leur offrir un environnement économique favorable ». Eloquent ! Et c'est Philippe SEGUIN, qui ne peut guère être suspecté d'antilibéralisme, qui le dit. Regrettons que le conseil régional ait cédé aux pressions nombreuses qui se sont exercées à propos de ce dossier.



Fonds régional pour l'emploi - bonification des intérêts d'emprunt

Objet

Cette mesure a pour objectif de diminuer le coût du crédit pour les entreprises au travers d'une subvention basée sur le montant des intérêts.

Bénéficiaires

Les Petites et Moyennes Entreprises bénéficiant du Fonds de Garantie Auvergne.

Modalités d'attribution

Outre l'obligation de bénéficiaire du Fonds de Garantie Auvergne, l'une des trois conditions suivantes devra être réalisée :

- La localisation du principal établissement de l'entreprise en termes d'emploi dans l'une des zones de fragilité de l'Auvergne. Ces zones correspondent à la cartographie des indices de fragilité par E.P.C.I. mise en œuvre dans le cadre des contrats Auvergne + de la Région Auvergne. L'appartenance aux territoires dont le coefficient multiplicateur est 0,15, 0,2 ou 0,3 ouvre droit à la bonification d'intérêts.
- Un engagement de création d'emplois : L'engagement sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise à créer un ou plusieurs emplois en Contrat à Durée Indéterminée et à temps plein sous trois ans permet de déclencher l'octroi d'une bonification d'intérêt. Les seuils d'emplois à créer sont les suivants
 - 1 emploi si l'effectif de départ est compris entre 1 et 10 salariés,
 - 2 emplois si l'effectif de départ est compris en 10 et 50 salariés,
 - 3 emplois si l'effectif de départ est supérieur à 50 salariés.

Des contrôles peuvent être effectués à l'issue du programme et impliquer la restitution de l'aide en cas de non respect des engagements.

- La signature d'une Charte d'engagements en matière de développement durable. Cette Charte, en cours d'élaboration à la date d'impression de ce guide, formalise des engagements de l'entreprise en contrepartie de l'aide, sur les thèmes suivants : Formation des salariés et maintien de l'emploi, Dialogue social et transparence, Intégration au territoire, Respect de l'environnement. Des contrôles pourront être réalisés afin de vérifier la bonne exécution des engagements.

L'aide est une subvention régionale correspondant à 25 % du coût total du crédit négocié sur la durée de l'emprunt, plafonnée à 4.000 € pour une même entreprise. Un seul crédit peut bénéficier de cette garantie à l'intérieur d'une période de trois ans.

Procédure d'instruction

La banque remet à son client un dossier de demande de bonification d'intérêt simplifié (élaboré par la Région Auvergne) dès lors que l'entreprise a conclu un contrat de prêt bénéficiant de la garantie SOFARIS AUVERGNE.

Celui-ci est transmis par l'entreprise à la Région Auvergne accompagné de l'échéancier de l'emprunt et d'une attestation d'effectifs à la date de la demande délivrée par la D.R.T.E.F.P, en cas de positionnement sur les créations d'emplois.

Les services de la Région Auvergne procèdent à l'instruction de la demande, si nécessaire en recueillant des informations complémentaires auprès de l'entreprise. La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne prend la décision d'octroi de l'aide.

La crise en débat

Quelques débats se sont déjà déroulés. La participation est bonne, quelques fois supérieure à ce qu'espéraient les camarades organisateurs.

Quelques commentaires à chaud :

Tours avec Paul Boccara 150 participants : « Satisfaction que l'on soit à l'offensive sur ces questions, soutien à l'idée des pôles publics et sur les Fonds régionaux, proposition de demander des comptes aux Caisses d'Épargne et aux banques, besoin de monter des luttes sur le crédit; demande de formations sur les questions financières.

Bonneuil 94 avec Fabien Maury 60 participants très attentifs, très intéressés. Volonté d'organiser une réunion locale à l'initiative du parti regroupant les syndicats, les associations, les chefs d'entreprises et les banques pour débattre des questions liées aux besoins de crédits des entreprises.

11^e arrondissement de Paris avec Fred Boccara 30 personnes, pas mal de visages non connus. Satisfaction des communistes, grande soif de comprendre, beaucoup d'attention. Très bonne réceptivité sur notre proposition de fonds régional comme étant un début de bagarre . Propositions bien reçues par les salariés jeunes. Et par les syndicalistes.

Montpellier avec Sandrine Michel 150 participants. Beaucoup d'intérêts et de questions. Nos propositions suscitent beaucoup d'intérêt mais aussi de grosses interrogations sur la faisabilité.

Et aussi :

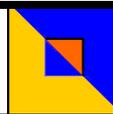
Villejuif avec Yves Dimicoli 105 participants

Beaucoup de militants communistes et de syndicalistes. Mais aussi de nombreux non communistes. Très grand intérêt tant pour l'analyse que les propositions, particulièrement sur la triple dimension du pôle financier public :

- sur le plan local avec les fonds régionaux;
- sur le plan national avec le fonds national et l'appropriation sociale des banques autour de la CDC;
- sur le plan européen avec la réorientation de la BCE

La demande de débats continue de croître. La liste qui suit ne tient pas compte évidemment des nombreux débats organisés avec des intervenants des régions. Compte tenu de l'ampleur de la demande, la commission économique prend les mesures pour élargir le nombre d'intervenants.

Pour organiser ces débats dans les meilleures conditions, merci de faire remonter vos demandes à Alain Morin : amorin@pcf.fr



Débats fixés :

Avec Paul Boccara

21 oct Tours
25 oct Paris 13^e
04 nov Clermont Ferrand
15 nov FD de Paris UEC
18 nov Poitiers

Avec Yves Dimicoli

21 oct Villejuif
28 oct Aubervilliers
30 oct Bordeaux
31 oct Mulhouse
03 nov Perpignan
04 nov Nimes
06 nov Grigny
07 nov Chevagne (03)
12 nov Perre Bénite
13 nov Snecma Gennevilliers
14 nov Lens
15 nov Mantes la Jolie
18 nov Monceau les Mines
20 nov Champigny
20 nov Vitry sur Seine
26 nov Brest
03 déc Privas

Avec Frederic Boccara

13 oct GUE Paris
05 nov Gentilly
07 nov Orsay
18 nov La Défense
20 nov Romilly

Avec Denis Durand

03 oct FD Yvelines
06 oct Livry Gardan
14 oct Noisy le Sec
17 oct Lisses Essonne
20 oct Paris 5^e
23 oct Roman
24 oct Paris 12^e
25 oct JC Paris
27 oct JC lycéens
05 nov Vaucluse
07 nov Eure et Loire
13 nov Marseille
18 nov Torcy
20 nov Romilly
Date à définir Arège
Date à définir Maubeuge
Date à définir Paris 2^e

Avec Catherine Mills

24 nov Espace Marx Nord
4 nov Beauvais
07 nov Agen
13 nov Manosque
27 nov Espace Marx Nord

Avec Jean Marc Durand

06 nov Castres
06 nov Gaillac

Avec Alain Morin

13 oct Poitou Charente– groupe communiste
23 oct Clichy
12 nov Chatellerault
14 nov Melun

Avec Laurend Gonon

24 oct Givors quartier des Tours
08 nov Givors quartier des Vernes

Avec Yann Le Pollotec

8 nov Chablais Haute Savoie

Avec Denis Recoquillon

14 oct JC94
16 oct Ivry
24 oct Villeneuve le roi
1er nov Créteil
15 nov Chevilly, Thiais, La Haye Les Roses...

Avec Fabien Maury

15 oct Bonneuil
04 nov Boissy St Léger
05 nov Boissy St Léger

Avec Sandrine Michel

24 oct Montpellier
15 nov Carcassonne

Avec Pierre Ivorra

6 ou 7 nov Bondy
13 nov St Denis
19 nov Maurepas

Avec Pascal Borelly

29 oct Commune de Nanterre
19 nov Maurepas



Débats à finaliser

1. Angoulême début novembre
2. Aube, Troyes
3. Condrieu (69)
4. La Défense
5. Maubeuge
6. Villeneuve, Vigneux, Montgeron, Draveil
7. Personnel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis,
8. Reims
9. Bassin d'Arcachon
10. Marcoussis 91 12,13 nov,

**Crise financière :
quelles conséquences
sur notre quotidien?**



**Une vidéo de Denis Durand à
consulter sur le site de la CGT
banque de France**